



CONSEIL / DIRECTION SPIRITUELLE POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

rév. CMEOP août 2022

L'aide financière de l'Église Méthodiste Libre du Canada est offerte aux pasteurs, aux conjoints et aux enfants à charge pour les frais de consultation, jusqu'à concurrence de dix séances de consultation par personne par année civile. Cette même politique s'applique également aux pasteurs qui accèdent au conseil financier par le biais d'un partenariat avec *More Than Enough*, et pour les pasteurs en situation de "crise de la foi" qui accèdent à la direction spirituelle avec un directeur spirituel accrédité. (Remarque : l'aide financière pour un accompagnement spirituel régulier n'est pas éligible dans le cadre de cette politique).

La procédure est la suivante :

- Si votre conseiller est un travailleur social ou un psychologue autorisé, accédez à vos prestations pour payer les trois ou quatre premières séances.
- Le client paie directement le conseiller accrédité ou un directeur spirituel accrédité pour la moitié* du coût de chaque rendez-vous.
- Le conseiller ou directeur spirituel facture l'Église Méthodiste Libre au Canada et envoie la facture à l'attention de la **révérende Joan Stonehouse, 9 Claret Road, Courtice, ON L1E 1W1 (joan@trullroadchurch.com)**, pour le reste du coût de chaque nomination. Les factures peuvent être envoyées après chaque rendez-vous ou accumulées et envoyées mensuellement.
- Pour protéger l'identité du client, le conseiller ou directeur spirituel **NE DOIT PAS** identifier le client par son nom sur les factures. Chaque facture doit **UNIQUEMENT** inclure un numéro de client. Avec la première facture, le conseiller ou directeur spirituel devrait inclure une lettre de présentation confidentielle distincte à la révérende Joan Stonehouse dans laquelle le nom du client devrait être indiqué et le numéro de client attribué.
- Après cinq séances de conseil ou la direction spirituelle, le révérend Stonehouse communiquera avec le conseiller ou directeur spirituel pour obtenir un bref rapport d'étape.

[* Si le fait de payer la moitié du coût des séances de conseil ou la direction spirituelle crée un fardeau financier, veuillez communiquer avec le coordonnateur des titres de compétences pour déterminer le montant approprié de votre contribution : credentialing@fmcic.ca]